

OBJET : Surtaxe Assainissement - Année 2022

E X P O S É

Le budget annexe de l'assainissement étant un budget de service public industriel et commercial, il doit s'équilibrer sur ses propres ressources sans subvention provenant du budget de la Ville.

L'équilibre se réalise à partir des recettes provenant notamment de la surtaxe assainissement.

Un nouveau contrat de concession de service public de collecte et de traitement des eaux usées a été signé avec VEOLIA Eau pour l'exploitation du service d'assainissement depuis le 01 janvier 2020. Avec la surtaxe, la Ville finance les travaux de réseaux d'eaux usées et de ses installations.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de maintenir pour l'année 2022, le tarif de la surtaxe assainissement.

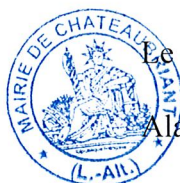
D E C I S I O N

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, de maintenir pour l'année 2022, le tarif de la surtaxe assainissement, à :

	<u>Tarifs 2021</u>	<u>Tarifs 2022</u>
- Assainissement	0,4040 € / m ³	0,4040 € / m ³

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 21 octobre 2021



Le Maire
[Signature]
Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20211022-944-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT



[Signature]



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quinze octobre 2021, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. NOMARI a donné procuration à Mme CIRON

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à M. BOISSEAU

M. LE MOEL a donné procuration à Mme BOMBRAY

M. EMERIAU a donné procuration à Mme SONNET

Mme GRAIN a donné procuration à M. GAUDIN

044-214400368-20211022-944-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-10-2021

Publication le : 22-10-2021



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
01.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr